

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

ARGUMENTAIRE FNME-CGT

Version 20 avril 2025



www.fnme-cgt.fr





EN SYNTHÈSE

La 3^e Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE 3) reste une nouvelle fois ambiguë sur la gouvernance publique de la transition énergétique, ouvrant potentiellement davantage la porte au secteur privé et au marché et ce, au détriment du service public et des usagers.

Ce projet comporte le risque d'une transition mal maîtrisée sur le plan social et industriel. Il accentuera les fractures territoriales dont le milieu rural, fera grimper les factures mais aussi les inégalités sociales et la perte de sens au travail pour les salariés de l'énergie.

La FNME-CGT note aussi une insuffisance manifeste de garanties sur la maîtrise publique des filières stratégiques comme le nucléaire, le renouvelable dont l'hydro ou le biométhane.

Pour le secteur gazier en particulier, les orientations actées dans la PPE 3 relèvent davantage du renoncement que de la transformation.

Quant au financement et aux moyens opérationnels nécessaires aux ambitions affichées (dont les réseaux), ils ne sont pas clairement chiffrés et fléchés, ce qui finalement pèsera de fait sur les travailleurs du secteur, les usagers, les collectivités, TPE, PME et industriels.

Pour la FNME-CGT, les choix de déploiements des différents moyens de production d'électricité bas carbone doivent garantir la sécurité du réseau via des outils pilotables. Il est essentiel de défendre la compétitivité de notre industrie et sa décarbonation pour viser la neutralité carbone en 2050 et être socialement acceptable.

Enfin, cette nouvelle Programmation Pluriannuelle s'inscrit dans un contexte géopolitique instable où l'urgence climatique se doit malheureusement de céder encore du terrain face aux préoccupations économiques et de souveraineté des États.

DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET OPTIMISATION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie implique une politique publique forte pour organiser, maîtriser et anticiper un développement compétitif de notre industrie, une transition bas carbone socialement juste et des factures maîtrisées.

De même une transition juste doit garantir un avenir industriel, social et respectueux de l'environnement à chaque site, et donc à chaque salarié, impacté par une évolution de technologie.

Via le « signal prix », le gouvernement impose la sobriété énergétique à tout le pays ! La consommation électrique est au niveau de 2005 ! Les prix de l'électricité et du gaz sont trop élevés et enfoncent encore plus de citoyens dans la précarité énergétique. Pour les industriels, ce coût sert de prétexte à délocaliser leur production dans des pays qui ont des normes environnementales et sociales moins-disantes sauf à bénéficier des aides publiques très conséquentes versées sans contrepartie.

L'industrie sur le territoire est pourtant un enjeu indispensable de souveraineté et de réelle transition écologique à l'échelle mondiale.

Finalement, malgré la baisse des émissions de gaz à effet de serre en France, l'empreinte environnementale augmente en raison de la désindustrialisation et des importations de produits.

La FNME-CGT réaffirme qu'un mix énergétique s'appuyant sur des moyens de production pilotables, bas carbone et dé-fossilisés est indispensable pour assurer la sécurité d'approvisionnement.

Un mix énergétique équilibré permettra que toutes les énergies trouvent leur place, et qu'elles puissent se soutenir en cas de défaillance plutôt que de tout miser sur une seule énergie.

A la sobriété subie par les plus précaires, la FNME-CGT défend la performance de la construction, des procédés industriels et de l'amélioration de l'efficacité énergétique pour réduire les consommations et non l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz imposée par le marché.

L'effort sur la recherche et le développement est essentiel et c'est le grand absent de la PPE 3. La FNME-CGT souligne l'importance d'un renforcement de la recherche fondamentale, technologique et industrielle. Cet effort doit être augmenté au-delà du seuil minimaliste des 3% en l'intégrant dans les investissements liés au climat.



www.fnme-cgt.fr



Le plan énergétique gouvernemental met de nouveau l'accent sur une offre de production électrique essentiellement intermittente et fatale, avec l'éolien et le solaire en priorité qui génèrent des contraintes sur les réseaux, avec à la fois des périodes de surproduction et de production nulle, plutôt que sur un transfert volontariste des usages. Cela représente un obstacle majeur à la stabilité, à la fois du système, en raison d'une offre parfois surabondante (la production doit être égale à la consommation à tout moment) et des prix de marchés absurdes.

Comme les pays limitrophes conduisent eux aussi une décroissance de leur parc de production pilotable, les interconnexions ne pourront bientôt plus être considérées comme une garantie fiable pour écouler des électrons, mais plutôt comme un facteur aggravant commun. Sans solutions techniques pilotables ou de stockage, l'effet « fatal » des énergies renouvelables va s'intensifier dans les années à venir et partout en Europe !

La PPE 3 entérine une baisse drastique de la consommation de gaz fossile, passant de 341 TWh en 2023 à 214 TWh en 2035. Ce recul de près de 40 %, s'il peut répondre aux impératifs climatiques, repose sur un désengagement massif de la filière sans perspectives claires de reconversion industrielle des entreprises concernées.

Face à cette approche réductrice, la FNME-CGT défend une vision plus ambitieuse pour la filière gaz. Notre approche repose sur plusieurs piliers :

■ **La préservation et l'adaptation des infrastructures gazières existantes**, fruit de décennies d'investissements publics. Ces réseaux représentent un patrimoine collectif précieux pour acheminer demain biométhane, hydrogène et autres gaz renouvelables. Leur dimensionnement doit être repensé, mais sans démantèlement brutal.

■ **Un droit à la reconversion garanti pour les salariés du secteur**. La transition vers les gaz verts nécessite de nouvelles compétences (électrochimie, numérique, gestion de réseaux intelligents), mais les gaziers d'aujourd'hui doivent être les acteurs de cette mutation, avec maintien des salaires et des conditions de travail.

■ **Une planification intégrée des énergies qui valorise la complémentarité entre électricité et gaz**, plutôt que de les opposer. Les gaz renouvelables offrent des atouts uniques pour le stockage intersaisonnier et la flexibilité, compensant l'intermittence des énergies renouvelables électriques.

■ **Un service public du gaz renforcé**, sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), qui sortirait la filière de la logique purement marchande pour la recentrer sur l'intérêt général. Seule une gouvernance publique peut garantir les investissements de long terme nécessaires.

La FNME-CGT ne s'oppose pas à la décarbonation. Au contraire, nous estimons que la filière gaz peut y contribuer significativement, mais à condition d'être transformée plutôt que sacrifiée.

■ **Verdir le gaz OUI, le bannir NON !**



www.fnme-cgt.fr



Il devient urgent d'adopter une approche publique cohérente sur le coût complet du système énergétique, incluant la production, les réseaux et les outils de flexibilité, et garante de notre souveraineté industrielle.

L'axe relevant de la soi-disant « maîtrise des prix de l'énergie » est construit sur un « système purement financier », sur une politique qui est en échec flagrant depuis 30 ans. Ce système financier c'est « le marché ». Pour relever le défi qui se dresse devant nous, il est impératif de changer de logiciel, en revenant à ce qui a fait la réussite de la politique énergétique française : un système régulé, déconnecté des intérêts capitalistes et privés avec une intégration verticale garante de l'optimum et guidé par le seul intérêt général.

Objectif de réduction progressive des énergies fossiles :

- 60% en 2023
- 42% en 2030
- 30% en 2035

Baisse de la consommation d'énergie finale :

- 1509 TWh en 2023
- 1243 TWh en 2030
- 1100 TWh en 2035.

Augmentation de la facture d'électricité entre 2021 et 2025 :

⚡ + 30 %

Augmentation de la facture du gaz entre 2021 et 2025 :

🔥 + 105 %

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR).

Les investissements dans **les énergies renouvelables** ont fortement progressé pour atteindre **12 milliards** d'euros par an. Un montant qui s'explique par les chantiers en cours dans l'éolien en mer, et la progression des installations de panneaux photovoltaïques.

Cependant, malgré ces montants astronomiques, cela n'a pas apporté les effets escomptés sur l'industrie et sur les emplois qui y sont liés. Pire, à défaut de filières véritablement structurées en faveur de l'emploi sur le continent, nous assistons à des défaillances majeures d'entreprises du secteur comme Photowatt ou encore Général Electric Vernova !

Côté gaz, qui a comme avantage d'être stockable, la FNME-CGT déplore le manque d'ambition sur les nouvelles filières de production de gaz renouvelable et bas-carbone, tant sur la production (pyrogazéification, gazéification hydrothermale, power-to-gas) que sur les usages (mobilité lourde bioGNV, chaudière PAC hybride, décarbonation des procédés industriels non électrifiables...).

En effet, les investissements de 2 milliards par an dans la production de gaz et de chaleur renouvelables et 1,3 milliard d'euros de besoins annuels supplémentaires sont loin d'être suffisants.

Le projet de PPE 3 est dans la continuité des directives européennes qui repose principalement sur une augmentation massive des énergies solaire et éolienne intermittentes, passant de 73 TWh en 2023 à 254-274 TWh en 2035. Des dépenses supplémentaires sont d'ailleurs prévues pour davantage soutenir les énergies renouvelables électriques notamment par un dispositif, financé par l'État, qui consiste toujours à garantir un tarif d'achat de l'électricité, y compris en cas d'interruptibilité pour la sécurité du réseau !

La FNME-CGT avertit les usagers, les industriels et les collectivités que cette surcapacité subventionnée de production intermittente non pilotable induit une volatilité accrue des prix de l'électricité, avec des périodes de plus en plus fréquentes de prix très élevés alternant avec des prix négatifs et avec des impacts importants sur le pilotage des réseaux électriques. L'adaptation à cette variabilité de la production, si on veut éviter les incidents réseau, ajoute des coûts supplémentaires et des défis techniques et humains (stress sur le réseau électrique mais aussi sur les agents) considérables au fonctionnement durable du système énergétique.

La sécurité des réseaux de transport et de distribution d'électricité, qui sont la clé de voûte de cette transition, passe par de nouveaux investissements lourds dans le renforcement et les raccordements. Ces investissements augmentent depuis des années, et vont fortement continuer dans les années à venir, avec l'intégration des énergies renouvelables.

Or, les usagers sont les principaux contributeurs de ces investissements car ils sont principalement financés par le Tarif Utilisation Réseau Public d'Electricité (TURPE).

Pour limiter les investissements massifs qui vont faire exploser les coûts d'acheminement dans les futurs tarifs, il faut plutôt raisonner sur ce qui existe et déjà amorti comme les réseaux gaz, afin de maîtriser les coûts futurs là où cela n'est pas nécessaire.

La PPE 3 fixe un cap ambitieux pour les gaz renouvelables : 44 TWh de biométhane injectés en 2030, une capacité d'électrolyse portée à 8 GW en 2035. Mais entre les objectifs et leur atteinte, un fossé persiste.

Les projets de méthanisation ralentissent, confrontés à la baisse des tarifs d'achat, à l'inflation des coûts de construction et à une instabilité réglementaire. Pour relancer la dynamique, l'État a instauré les Certificats de Production de Biogaz (CPB), imposant aux fournisseurs d'acheter une part croissante de biométhane. Ce mécanisme, bien que novateur, reporte le financement sur les consommateurs et ne garantit pas l'émergence rapide de nouveaux projets.

Le développement de l'hydrogène repose quant à lui sur une stratégie nationale dotée de 9 milliards d'euros d'ici 2030. ENGIE prévoit d'y consacrer 3,5 milliards d'euros dans ses infrastructures, avec des objectifs de 4 GW d'électrolyse et 700 km de réseaux dédiés. Des démonstrateurs comme Jupiter 1000 ou MosaHYc testent l'injection d'hydrogène ou la conversion de gazoducs existants.



www.fnme-cgt.fr



Mais ces projets restent des vitrines. La conversion à grande échelle suppose des transformations industrielles lourdes : remplacement de vannes, adaptation des aciers, modification des appareils domestiques et industriels. **Le moindre oubli dans cette transition peut avoir des conséquences critiques sur la sécurité ou l'intégrité du réseau.**

Objectif évolutions des ENR :

- **Photovoltaïque : de 19,3 GW (2023) à 65-90 GW (2035),**
- **Éolien terrestre : de 21,9 GW (2023) à 40-45 GW (2035),**
- **Éolien maritime : de 0,84 GW (2023) à 18 GW (2035),**
- **Biométhane injecté : de 9 TWh (2023) à 44 TWh (2030).**



PRODUCTION ÉLECTRIQUE PILOTABLE

La hausse conséquente de la consommation d'électricité bas carbone pour répondre au transfert d'usage est un changement de paradigme d'importance. Depuis des décennies, il prévalait l'idée que cette consommation n'avait pas vocation à augmenter (fermeture de Fessenheim) sans projet de transition d'une part, et sans maintien des compétences et des investissements dans l'outil productif d'autre part.

Cette transformation du système énergétique va s'étendre sur une trentaine d'années. Elle s'effectuera dans un univers économique et technique incertain, en proie aux guerres pour l'accès aux matières premières, et où l'énergie est un enjeu de pouvoir géopolitique. Il s'agit donc de définir le mix énergétique le plus adapté aux réalités et aux atouts de notre territoire, en considérant les coûts complets du système électrique comme une donnée d'entrée essentielle.

Pour la FNME-CGT, il est indispensable de garantir la souveraineté énergétique du pays, avec comme point d'appui un mix électrique bas carbone garantissant l'accès de tous sur l'ensemble du territoire et de répondre aux besoins futurs. Piloter la baisse des énergies fossiles en créant une forme de pénurie et des mesures de « sobriété » conduirait inexorablement à la récession économique.

L'électrification et la dé-fossilisation des usages nécessitent que le nucléaire soit le pilier de la transition énergétique de la France. Cela requiert donc de prolonger la durée de vie de toutes les centrales existantes (au moins jusqu'à 60 ans). Cela devra s'accompagner d'un effort d'entretien et de maintenance, et de planification de mise en service de nouveaux réacteurs, y compris la poursuite de la recherche sur les petits réacteurs nucléaires (Small Modular Reactor).



www.fnme-cgt.fr



Engager et réussir un nouveau programme de réacteurs nucléaires de type EPR2, en attendant une nouvelle génération, redonneront vie, sur la durée, à l'ensemble du tissu industriel correspondant et inscriront le pays dans une relance de long terme. **Un tel choix serait inexorablement en faveur de l'industrie française !**

La FNME-CGT préconise, en parallèle de la prolongation du parc nucléaire existant, de conserver les tranches thermiques en les décarbonant (Cordemais, Gardanne, Saint-Avold...).

Il faudra également donner plus de visibilité à l'hydraulique, première source d'électricité renouvelable (25,9 GW), en prolongeant les concessions dans le giron public, et engager des travaux de rénovation et développer des stations de pompage-turbinage (STEP), le tout, afin de participer à assurer la flexibilité nécessaire à notre système énergétique de demain.

Pour les renouvelables intermittents dont la maturité technologique est quasiment atteinte, il faudra en finir avec les obligations d'achat qui sont principalement des niches financières en faveur d'acteurs privés.

Il y a un effort industriel colossal à engager tant en amont (fourniture des matériels) qu'à l'aval (fourniture d'une énergie décarbonée) qui ne pourra aboutir sans une interaction beaucoup plus fluide entre donneurs d'ordres et fournisseurs. **En ce qui concerne l'ingénierie, il est temps de revenir à la fidélisation des travailleurs et d'abandonner la filialisation de ce secteur !**

De même, il est impératif de rouvrir les écoles de métiers pour favoriser le transfert des compétences et porter les valeurs d'un vrai service public.

Il faudra dépasser les pratiques d'appel d'offres, choix du moins-disant, exécution généralement bornée de ce qui a été commandé au mépris de toute logique de qualité et de cohérence. Là aussi, il faut s'inscrire à rebours des pratiques sclérosées de l'économie libérale et agir collectivement pour l'intérêt général.

EDF, qui doit rester l'exploitant nucléaire unique en France, doit contribuer à la solidarité nationale au travers du service public, grâce à un mix électrique produit au meilleur coût pour les usagers, les collectivités et les industriels.

La procrastination de l'État, conjuguée à son attente de dividendes et aux injonctions de Bruxelles, conduit l'électricien public à réviser continuellement ses priorités pour les investissements tant sur le nucléaire que sur l'hydraulique et le thermique décarboné !

Objectifs de production nucléaire :

320 TWh en 2023

360 TWh en 2030
(objectif EDF à 400 TWh)



QUELS INVESTISSEMENTS, POUR QUELS OBJECTIFS ?

A travers cette PPE 3, nous notons aussi un manque de garantie et de clarté sur le besoin réel des investissements nécessaires !

Si depuis des années les estimations sont toujours évasives, la facture, elle, est bien réelle !

En lien avec la PPE 3, l'atteinte des objectifs climatiques de la France nécessite une réorientation massive des flux d'investissements vers les postes de décarbonation.

De nombreuses estimations coexistent!

En plus des 100 Mds€/an initiaux (bâtiments, énergie, transports) s'ajoutent des investissements supplémentaires allant de +63 à +110 Mds€/an en 2030. Ces estimations sont soumises à de fortes incertitudes.

La répartition de l'effort entre les capitaux publics et privés dépendra des politiques publiques déployées.

Des progressions d'investissements sont à venir surtout dans les véhicules électriques, la production d'électricité renouvelable, les réseaux électriques ou encore la rénovation énergétique des logements.

La majorité des investissements climat sont et seront réalisés par les ménages et les entreprises.

En effet, c'est à travers la facture du gaz et de l'électricité des particuliers, industriels et collectivités que se sourcent principalement les investissements.

Les pouvoirs publics eux financent approximativement, à hauteur d'un tiers ces dépenses.

De plus, les baisses de recettes pour l'État liées à la décarbonation pourraient être significatives. Il convient de rester prudents sur les coûts réels de la transition écologique pour les ménages, les entreprises, les collectivités ou l'État.

Pour la FNME-CGT, parmi tous ces milliards, combien réellement pour le service public et pour quelle efficacité ?

Sans fiscalité juste et sans contrôle public, ces financements pourraient peser sur les travailleurs et les usagers, là où il faudrait sécuriser les factures.

La FNME-CGT revendique la création d'un grand service public de l'énergie et la mise en place d'un juste prix de l'électron (19,48 cts€/kWh TTC) et du gaz (9,53 cts€/KWh TTC) avec abonnement.

Ce sont des éléments clés de la mise à niveau d'un système énergétique compatible avec les besoins sociaux, les enjeux de développement industriel et de décarbonation de la production sans pour autant alourdir la facture énergétique des usagers.

Le grand service public et le juste prix de l'électricité et du gaz de la FNME-CGT permettraient de répondre aux 4 défis suivants :

La création d'un grand service public de l'énergie à travers des nationalisations. Ces nationalisations concernent les producteurs français d'électricité et du gaz, y compris renouvelable. Elles représentent un coût, mais également d'importantes ressources de financement à réallouer vers le service public de l'énergie et la consolidation du système énergétique.

Un accès sécurisé à une énergie à un prix maîtrisé qui permet d'amorcer une boucle macro-économique vertueuse favorisant le pouvoir d'achat, le développement décarboné de l'économie et de l'industrie sur le long terme. La mise en place du grand service public permet de rendre 88 Mds€ de pouvoir d'achat aux ménages d'ici 2035 et permet la relance de l'activité industrielle à +99 Mds€ de valeur ajoutée en France à même horizon (soit une hausse de +30% par rapport à 2022).

Le renforcement de la souveraineté et de l'indépendance énergétique de la nation et la réduction du déficit commercial.

Le financement de la hausse nécessaire de la production d'électricité et de gaz renouvelable permet d'atteindre la neutralité carbone sans alourdir la facture énergétique des usagers.

Pour la FNME-CGT, la transition énergétique exige une politique énergétique partagée par tous les acteurs, du producteur aux consommateurs, avec une gouvernance publique claire et des investissements majoritairement publics. De même, il est impératif que la réglementation européenne évolue pour supprimer ce marché de l'Énergie néfaste pour l'industrie, les ménages et les opérateurs publics.

La FNME-CGT défend une politique industrielle nationale forte, favorable à l'innovation et à la recherche, créatrice d'emplois pérennes, qualifiés avec des garanties sociales de haut niveau. Il est donc impératif d'imposer la conditionnalité des investissements publics à des garanties sociales fortes.



www.fnme-cgt.fr

